

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 6 (1918)
Heft: 1

Artikel: Le journal du lieutenant-colonel Courant (1847)
Autor: Wattelet, Hans
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-818103>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE JOURNAL DU LIEUTENANT-COLONEL COURANT (1847),

par HANS WATTELET.

Parmi les citoyens incarcérés, en janvier 1847, par le gouvernement du canton de Fribourg, il y eut M. Antoine Courant, neuchâtelois, mais habitant Morat depuis le 17 juillet 1837. Voir pour de plus amples renseignements : Freiburger Geschichtsblätter, vol. XXI. Pendant sa détention, maintenue jusqu'au 14 novembre de dite année, il fit, jour par jour, l'annotation des faits l'intéressant ou le touchant personnellement. Après sa libération, le tout fut transcrit dans un carnet que M^{me} Sophie Courant, née de Meuron, fille de Guillaume de Meuron et d'Alexandrine Lebel, confia, après la mort de son mari, à M. Dupré, à Bulle, qui, avec l'auteur, avait été incarcéré à la mauvaise Tour, à Fribourg. La première page porte, à ce sujet, l'inscription suivante :

« Madame Courant prie Monsieur Dupré de bien vouloir garder « ces souvenirs en pensant à mon mari. Montilier près Morat, le « 18 janvier 1864 ».

Quelques jours avant son décès, M. Dupré passa le Journal à M. Decroux qui, de son côté, le remit à M. Abraham Fasnacht, contrôleur des hypothèques à Morat, l'un des co-détenus et adversaires du gouvernement de 1847. L'inscription suivante au pied des lignes écrites par Mme Courant en fait foi :

« Le 31 mai 1871, M. Joseph Dupré, père, m'a confié le « présent journal pour le remettre en souvenir à M. Abram Fasnacht, son ami et compagnon d'infortune en 1847. »

En 1894, les hoirs Fasnacht passèrent le carnet à M. Jean Pellet, négociant à Morat, qui, pour en assurer la publication, le déposa, le 14 décembre 1898, aux archives communales de Morat.

Hans Wattelet.

JOURNAL

de ma captivité pendant l'année 1847. Le 6 Janvier, un mouvement insurrectionnel s'organisa à Morat, pour marcher sur Fribourg combiné avec celui de Bulle et d'Estavayer.

Cela commença à trois heures après midi ; on mit le Préfet et les Gendarmes en état d'arrestation, et on força les Portes de la remise où étaient les deux Canons et le Caisson, et on les amena à l'hôtel de Ville.

A huit heures on commença à sonner le Tocsin ; le mouvement paroissait dirigé par un Comité siégeant sur l'hôtel de Ville, mais dont je ne connais pas les Membres, n'ayant jamais été initié à aucune de ces Combinaisons politiques.

Depuis plus de six mois, le bruit courrait dans Morat que si jamais un pareil mouvement avoit lieu, les Paysans du District Allemand, voisins de Morat, y descendroient pour y mettre le feu et le piller de maniere qu'il y regnoit une grande inquiétude et qu'on desiroit généralement que les hommes qui ne prenoient pas part à l'insurrection se formassent en garde de sûreté pour la Ville, et je me joignis à quelques autres particuliers dans ce but. Je restai cependant complètement étranger à tout ce qui se fit, jusqu'à après le départ de la Colonne, après quoi, je montai, à une heure du matin, avec plusieurs autres à la Maison de Ville ; là, je fus proposé comme Chef de cette Garde pour l'organiser, et j'acceptai sous les ordres du Comité, Composé de Mess. Schmutz, banquier, Roggen, Syndic, Friolet.

Je fis le rôle, montant à 40 environ, fis choix de 4 à 5 chefs de Patrouille à qui je donnai mes instructions et en fis partir une de suite (à $1\frac{1}{4}$ he.) M. Schmutz me demanda alors un Chef de Poste et 5 hommes pr relever le poste du Château, je le donnai, de là mon accusation et incarcération, Pour avoir placé ces Factionnaires, tandis que j'avois simplement fait la liste d'après laquelle on avoit commandé les hommes qui avoient relevé le Poste, mais Mr. Schmutz¹ s'étant enfui, il a fallu

¹ *Constitutionnel Neuchâtelois*, N° 27 ; jeudi 4 mars 1847 ; page 107.

Mr. Schmutz, que le conseil d'Etat du canton de Vaud a autorisé à donner les cours d'économie politique, à l'été, dit un journal de la Suisse allemande,

trouver des Coupables, et la rancune vindicative d'hommes profondément scélérats, à la solde et à la disposition du Gouvernement pour faire des rapports dictés, put se donner libre & pleine carrière.

Au reste, quand on me demanda ces hommes, je considerai que vu l'état d'excitation dans lequel se trouvoit la Ville, la quantité d'hommes échauffés par le vin, dont les rues et les Pentes étoient pleines, les figures sinistres qui rodoyent dans Morat depuis plusieurs jours, cette mesure étoit plutot une sécurité pour le Prefet & les Gendarmes desarmés qu'un acte agressif contre le Gouvernement, moins encore de *rebellion*, que porte le Mandat.

Ce service se fit jusqu'au jour, mais avec peine, parce que les hommes formant la Garde s'en alloient les uns apres les autres se coucher, et enfin le Poste du Chateau s'en alla sans autre ordre.

Je restai à la Maison de Ville jusqu'à 9 heures du matin et alors me retirai. La Colonne des Insurgés revint vers midi et des lors jusqu'au soir tard, le bruit, les coups de fusils lachés dans les rues, par ces hommes pris de vin, sans frein, sans ordre, tinrent la population dans l'inquiétude et dans l'angoisse.¹

Le 8 au matin on apprit que le Gouvernement avoit envoyé

successivement instituteur, régent, négociant, maître de pension, banquier, diplomate, aubergiste, agent d'affaires, sans que sa position économique en ait été améliorée, car peu de temps avant l'attaque de Fribourg, il a dû à la bonté d'un conseiller d'Etat de cette ville de ne pas faire connaissance avec la prison pour dettes.

¹ *Constitutionnel Neuchâtelois*, N° 4, 1847 ; page 16.

Les insurgés de Morat partirent de cette ville dans la nuit du 6 au 7, commandés par un certain Weibel, architecte, officier du train d'artillerie, homme sans consistance ; ils avaient avec eux deux pièces d'artillerie, enlevées à la Préfecture à la façon de Nidau, et n'avaient surtout pas oublié le nerf de la guerre des corps francs, le vin. Arrivés à Courtepin, à deux lieues et demie environ de Morat, ils attaquèrent courageusement... leur tonneau et trouvant qu'ils étaient allés assez loin et avaient suffisamment fait preuve de leur amour de la patrie, ils prirent le sage parti de retourner sur leurs pas et de rentrer à Morat, où ils arrivèrent à deux heures hurlant et vociférant... Nous ne garantissons pas l'exactitude de tous ces détails, recueillis pour la plupart de la bouche de témoins oculaires ; mais le fond de la nouvelle demeure intact ; c'est qu'une tentative insurrectionnelle poussée par le parti radical suisse a échoué, et que, grâce aux infâmes menées de ce parti sans conscience, comme sans courage, le beau canton de

commander des logements pour 1200 h^s & à midi, un Bataillon et un demⁱ Bataillon d'Infanterie, 2 Batteries d'Artillerie, 1 Comp^e de Carabiniers et 1 Comp^e de Chasseurs à cheval entrerent en ville, commandés par le Coll^l Albiez sous la direction de Cons^r d'Etat de Techtermann, Commissaire du Gouvernement.

Après avoir établi leurs Postes et les logements, le Commissaire s'occupe d'arrestations, et il paroît que ne pouvant pas mettre la main sur ceux qu'on croyoit ou savoit être les Chefs du mouvement, il se rabattit sur beaucoup d'autres, peu ou point coupables, probablement d'après les Nottes ou rapports *de commande* données ou reçus de 5 à 6 individus connus depuis long-tems pour être Espions ou rapporteurs à gages du Gouvernement.

Pendant ces deux jours une quantité considérable de Bourgeois & habitants de Morat dont la liste suit, s'éloignèrent pour ne pas être arrêtés, tandis que d'autres comme moi, trop confiants dans leur innocence, restèrent et en furent victimes. Moi, de la haine vindicative des Gouvernements de Fribourg & de Neuchatel.¹

Fribourg, auquel il ne manque pour être heureux, que de le vouloir, va être pour longtemps livré à la désunion.

Union suisse, N° 6, page 19 ; janvier 1847.

La presse parisienne se préoccupe vivement des faits qui se sont accomplis dans le canton de Fribourg.

Voici d'abord le Constitutionnel qui avoue la défaite des corps francs fribourgeois, mais il cherche à l'expliquer d'une manière favorable à ses clients. « La colonne de Morat fut arrêtée, dit-il, par une troupe composée, moitié de milices régulières, moitié de landsturm ». J'en demande pardon au journal de M. Thiers ; mais les Moratois ne rencontrèrent dans leur campagne ni landsturm, ni troupes régulières ; ils attaquèrent avec beaucoup de courage, il est vrai... les tonneaux qu'ils avaient amenés avec eux, et puis voilà tout. Je me trompe cependant : ils assassinèrent lâchement un de leurs compatriotes, et « un brouillard très épais leur fit juger prudent, dit le Constitutionnel, de regagner leur district ». Je comprends maintenant ; les Moratois s'arrêtèrent devant le brouillard qui était très-épais, à la vérité. On voit donc que le général Ochsenbein ne se trompait pas, comme nous l'avons déjà dit, lorsqu'il conseillait aux corps francs d'attendre la pleine lune pour se mettre en campagne.

¹ *Neue Zürcher Zeitung*, N° 7 ; pag. 28. 17 Januar 1847.

Eine Nachschrift des *Courrier suisse* sagt : « In Lausanne ist das Ge- « rücht verbreitet, dass die Regierung Freiburgs... Neuenburg um Hülfe ange- « gangen habe. » Gewiss ist nur, dass die Neuenburger Regierung, Präsident de Chambrier, erfreut war über den Zusammenbruch der Bewegung, denn sie

Liste des Citoyens réfugiés

1. Charles Chatoney, Not^r Greffier
- 2 Fred. Vissaula, Pere
- 3 David Schmutz banqr
- 4 Eugene Cornuz Negt.
- 5 Fritz Vissaula fils
- 6 Ant. Engelhard fils
- 7 Sturmfels Negt.
- 8 Pantillon Procr
- 9 Schwaab
- 10 Gutknecht Procr
- 11 Ed. Liechty Negt.
- 12 Jn. Delosea Negt.
- 13 Charles Delosea Impr^r
- 14 Sturmfels Negt.
- 15 Sam^l Tschachty Not^r
- 16 Sam. Herren Capt.
- 17 Isaak Reinhardt Negt.
- 18 Edouard Chatoney Procr
- 19 Nicolas Roggen Chaudr
- 20 Louis Schurer, maçon
- 21 Bettey menuisier
- 22 Salvisberger Architecte
- 23 Haas Ferblantier
- 24 Fritz Aeschlimann ferblr
- 25 Rodolph Liechty

Pour faire apprécier l'odieuse partialité qui dirigea le Com-

schrieb am 13. Januar an den Freiburger Staatsrath als Antwort auf dessen Kreisschreiben vom 8. desselben Monates : « C'est avec une bien « vive satisfaction que nous avons appris l'heureuse issue et que nous avons « reçu la nouvelle de la victoire remportée par l'autorité légitime et le bon « droit sur la révolte et l'anarchie armée. Nous vous félicitons de grand « cœur de cette victoire... »

Le 17 janvier 1847 à midi, Lardy, le directeur de la police centrale de Neuchâtel, écrivit au préfet de Morat :

« J'ai reçu de La Chaux-de-Fonds l'information qu'un certain nombre « de radicaux fribourgeois sont partis ce matin pour Morat ou les environs. « J'ignore quels sont les projets de ces gens-là. Mais j'ai trouvé prudent « de vous en donner avis, parce qu'il paraît qu'il y a un projet de leur

missaire dans ses arrestations, je donne ici la Liste du Conseil de Ville et leur employ le 6.

- 1 Danl Roggen. Syndic, Comité, Poudre Garde
- 2 Henry Friolet. Boursier, Comité, Poudre Garde
- 3 Jacob Schmutz Garde
- 4 Lergier Chef de Patr.
- 5 Jean Pörtner Chef de Patr.
- 6 Fritz Chatoney Garde
- 7 Louis Scheurer Garde
- 8 Louis Faucherre Garde
- 9 Fred Vissaula Pere Colonne
- 10 Chs Chatoney Colonne
- 11 Ochsenbein Colonne
- 12 Louis Liechty Colonne
- 13 Abram Fasnacht Colonne
- 14 Mesey Abstenu
- 15 Hönniges Abstenu
- 16 Baudenbacher Abstenu
- 17 Huber Abstenu
- 18 Zehnder Abstenu

Le 9 a trois heures après midi, le Gendarme Pilloud vint

« part. Voudraient-ils monter une seconde tentative d'attaque contre Fribourg ?... » (Archives de la préfecture de Morat.)

Union suisse, N° 12. Mardi 12 janvier 1847; page 18.

Si des complications imprévues avaient rendu nécessaire le concours de nos alliés, ce secours ne nous eût pas fait défaut, et tous les cantons de l'alliance, nous en sommes certains, nous eussent aidés dans le moment utile. Les agitateurs disséminés dans toute la Suisse devraient le comprendre. Jamais, s'il plaît à Dieu, qui jusqu'ici nous a si visiblement protégés, les projets du mal ne prévaudront contre les cantons qui veulent demeurer chez eux libres et chrétiens.

Union suisse. N° 3, page 15; 8 janvier 1847, 8 heures du matin.

Le bruit se répand que l'ambassade de France vient de faire annoncer à Berne qu'au moment où une troupe bernoise armée entrerait dans le canton de Fribourg, les troupes françaises occuperaient aussitôt le Porrentruy...

On prétend savoir positivement que la démarche faite auprès du gouvernement de Berne par l'ambassade de France dans le but de détourner ce canton d'intervenir dans les affaires de Fribourg, a été faite collectivement par les ministres étrangers accrédités en Suisse, et adressée pareillement à l'Etat de Vaud...

m'appeler pour aller au Poste, je pris mon Manteau et j'y fus. la il me remit mon mandat d'arrêt dont suit la copie.¹

Ordre est donné à la Gendarmerie du Poste d'Estavayer d'arreter et conduire dans les prisons Mr. Courant, ancien Officier retraité du service d'Angleterre, prevenu de rebellion

Morat le 9 Janvier 1847

Le Commiss. du Conseil d'Etat dans le district de Morat
M. Techtermann, Cons. d'Etat

Ensuite le Gendarme Marti me conduisit dans le Croton au fonds de la lessiverie du Chateau. Pendant les quelques minutes que je fus au Corps de Garde, l'huissier Werro, mon principal accusatr, se rassasia du plaisir de me voir sa victime, et lorsqu'on ouvrit les portes du Cachot, ce fut le tour de Mr. Vischy de venir aussi se satisfaire de même. Apres l'arrivée de ma femme de sa promenade elle m'envoya un matelas, un duvet, ma chancelière & une grande Couverture en laine, toutes choses le cachot étant tres froid, humide et si obscur et privé d'air qu'à 4 hs. on n'y voyait plus clair. A 6 hs le Gendarme Tschodely, yvre, m'apporta mon goutér & commença a me debiter force injures contre Visaula, Chatoney et moi même plus tard je m'en plaignis a l'officier de servise enfin je me couchai pour avoir chaud, car le Cachot est si petit que je ne pouvois pas m'y promener, le baquet étoit pourri, couloit et puoit horriblement, la nuit fut triste de réflexions, mais enfin se passa.

10. Le Dimanche matin à 8 hs ma femme vint me voir avec Louise et M. Techtermann qui me dit que j'étois accusé d'avoir placé les Factionnaires du Chateau et dirigé la Construction des Barricades. un peu après, on amena Mr. Ruhstaller, et à 10 hs à peu près on vient nous chercher pour nous conduire dans le Cachot du 2^d Etage de la grande Tour, ou nous sommes mieux, l'air, la lumière la place étant plus grandes, il est sec et chauffé par un poele. le Prefet nous envoye qqs livres pour un peu nous distraire.

Ayant trouvé sur la fenetre un morceau de papier j'ecris (au crayon) au Commissaire un exposé de ce que j'ai fait pendant la nuit, en reponse aux deux accusations portées contre moi.

¹ L'original est annexé au Journal. Il est entièrement de la main du Commissaire.

Mess^s Albiez, Castella et Appenthal viennent nous voir ; dans l'après midi Mr Ruhstaller est alibéré, & on met a sa place Mr. Weger. Vers le soir, Roggen Syndic, vient nous annoncer que nous partirons pr. Fribourg le lendemain matin à 8 hs. ma femme vient avec Louise m'apporter à souper, peu d'appét.

11. Le Lundy Nous partons dans l'Omnibus de Galley à 8 hs du matin, neuf Mess. Cottier, Weyss, Fasnacht, Herrenschwand, Roggen, Galley, Weger, Wuillemin & moi, escortés par le Bataillon Appenthal, une demi batterie d'Artillerie, & la Cavallerie, sauf 4 Estafettes. nous arrivons à midi & traversons depuis la Porte de Morat, une foule compacte, qui à la mauvaise Tour commence à crier contre nous. A bas Vissaula, Etc. un des plus acharnés étoit ce Portier, que j'avois habillé de pied en cap l'année auparavant, enfin, nous arrivons à l'hôtel de Ville et sommes déposés dans une chambre d'arrêt sous le Grand corps de Garde, de 14 Pieds sur 8, par consequent très petite pour 9, mais seche et chaude. Le Capt Bondallaz de Neuilly qui nous escortoit eut beaucoup d'égards pr nous, et nous épargna bien des insultes, dans la rue, le Commandt. de place & les hommes de la garde d'état sont bons pour nous. Nous faisons demander à diner à l'hôtel des Mercier. on ns l'envoye a 4 hs, très bon, & ns en demandons la Continuation, plusieurs personnes viennent nous voir dans l'après midi, & on ns apporte de la paille pr coucher, ns sommes serrés, mais enfin nous passons une assez bonne nuit. NB le soir, tard, le dit Portier est amené au Cachot voisin, yvre, pour y passer la nuit.

12. Le Mardy, vers 10 hs on nous annonce qu'à 1 hs on ns transportera dans n. Prison ; qui est la mauvaise Tour, à côté de la Prefecture française, cette fois nous sommes escortés par une 20 aine d'hommes de la Garde d'Etat, formant la haye, nous

¹ *Le Narrateur*, N° 6, page 2 ; 19 janvier 1847. — La Gazette de Lausanne dit dans son dernier numéro que le landsturm poussait des cris et des vociférations contre les malheureux prisonniers de Morat, à leur arrivée à Fribourg. Ce journal a été mal informé ; des cris ont effectivement été poussés quand les prisonniers de Morat sont sortis de leur voiture, mais ce n'est pas le landsturm qui les a proférés. Le landsturm a quitté notre ville le 8, et les prisonniers ne sont arrivés que le 11 de ce mois. Au reste, on dit que l'autorité a pris des mesures sévères contre de telles manifestations...

trouvons bien un peu de foule, disposée à crier,, mais la Garde reprime ces Velleités et nous arrivons sans malencontre, On nous place au 2^d Etage dans une salle de ¹ 24 Pds de côté, carrelée, à une seule fenêtre de 18 sur 42 pouces, un petit poêle en fer à 2 marmites, & du bois, une espece de lit de camp, sur le sol, de la paille et 2 Couvertures neuves par homme (de laine neuves et bonnes).

Nous demandons des lits à l'hôtel des Merciers, on nous envoie, 7 matelas & 7 Couvertures en coton blanc & six oreillers. En somme, nous sommes couchés assez bien & chaudement, quoique dans nos habits.² Dans l'après midi, les Interrogatoires commencent par Fasnacht, Galley, Wuillemin, & moi le dernier, 5 hs ayant sonné. Plus tard, la Colonne d'occupation de Bulle étant arrivée,

¹ *Le Narrateur*, № 4, page 3 ; 12 janvier 1847.

Nous avons fait l'éloge de la conduite de la troupe. Aujourd'hui nous avons des louanges à donner à la garde d'Etat en particulier; rien de plus digne que la manière d'agir de ce corps; il a toutes les attentions, toutes les prévenances possibles pour les prisonniers, et cette manière de faire lui vaudra l'affection de bien des personnes qui ne lui étaient pas très favorables. Nous apprenons aussi que les prisonniers reçoivent pour instruction de dénoncer à l'autorité s'ils ont à se plaindre de mauvais traitements. C'est encore une consolation pour les personnes affligées.

Constitutionnel Neuchâtelois, № 8, mardi 19 janvier 1847; page 31.

Fribourg. Les rapports des journaux de toutes les nuances sont d'accord pour rendre justice à l'humanité avec laquelle sont traités à Fribourg les individus arrêtés à l'occasion de la dernière insurrection, et à la protection dont ils jouissent non-seulement contre des voies de fait dont au surplus aucun d'eux n'a été menacé, mais même contre les simples plaisanteries des soldats de garde. L'épouse de Castella, directeur de police de la ville, abandonnée sans secours avec sept enfants par son coupable mari, est généreusement secourue par les dames de Fribourg.

² *Union suisse*. № 14, page 62 ; 16 février 1847.

Les renseignements suivants qui sont donnés par un journal de Lausanne sont parfaitement exacts :

« Le procès politique suit son cours sans que de nouvelles arrestations aient été opérées; le nombre des détenus politiques s'élève à cinquante environ; ils sont traités avec beaucoup d'égards, les prisons sont chaudes, tous les détenus ont des lits confortables, plusieurs sont dans leurs meubles, et l'on assure que plus d'une sentinelle, réduite à la ration militaire, s'est prise à murmurer en voyant passer les paniers renfermant la pitance des détenus, d'où s'exhalait l'odeur des vins fins et des mets délicats; car la plupart se font apporter leur nourriture de la maison ou de l'hôtel. »

on nous amène trois compagnons de Prison, Mess. Modeste Moret de Vuadens, Joseph Murith, de Gruyère, & Jn Gerber, ouvrier ferblantier, argovien.

Pendant la nuit ns sommes souvent reveillés par les ronflements de Roggen et de Moret.

13. A 8 hs du matin l'interrogatoire recommence par Herrenschwand, Roggen, Cottier, Weiss et Weger, Notre diner est réellem^t fin. Le Doct. Schaller vient voir Fasnacht. J'ai une discussion desagreable avec Roggen ; Fasnacht est rappellé à l'interrogatoire pour donner des renseignements oubliés, le soir Mad^{me} Vicarino m'envoye une Cuvette & pot à l'eau, sel et Eau de vie pr. la bouche.

Je reçois une lettre de Mr. Legwood, Ecossais, qui me prie d'attendre le remboursemt de ce que je lui ai prêté jusqu'à la fin du mois.

14. Le Portier des Merciers m'achete un carnet pour Journal, de ma Captivité. Notre Prison, quoique Spacieuse est cependant pénible, à cause du manque de lumiere & d'air, obstrués par Roggen surtout & qq^s autres, qui se placent à la fenêtre.

Cette prison est appelée *mauvaise Tour* parceque cy devant on y donnoit la torture aux prévenus.

Les Instruments sont encore au Galetas, c'est dans la salle au dessus de nous que le bourreau opéroit & notre salle étoit celle ou on déposait les malheureux qui devoient la subir ; notre lit de camp étoit le leur ; ils y étoient enchainés.¹

Nous sommes couchés dans l'ordre suivant

Cottier	Fasnacht
Weger	
Courant	
Weyss	
Herrenschw.	
Roggen	
Galley	
Wüllemin	
Moret	
Berger &	
plus tard	
Duruz en	
sa place	

¹ La description illustrée des instruments de torture employés dans le temps à la Mauvaise Tour et brûlés sur la Place Notre-Dame à Fribourg le 31 janvier 1848, est annexée au Journal : le Cône renversé ; le tonneau à double fond. Il était fixé au plancher et le prévenu était refoulé, écrasé dans la partie supérieure du tonneau par le double fond qui se montait au moyen de 4 cordes tirées par un treuil. La Machine sur laquelle on couchait les condamnés et les attachait pour leur briser les os ; il y en avait de

15. Mess. Roggen & Weyss obtiennent la permission de parler avec Mr Leuchly de Morat & lui remettent plusieurs lettres de nous pr nos femmes, et j'écris a Mde Moosbrugger pour lui dire que 5 d'entre nous ne peuvent continuer leurs repas chez elle, mais qu'ils desireroient conserver les matelas demandant à quel prix? A quoi elle me repond de la maniere la plus genereuse qu'elle laisse les matelas gratuitement, sauf frais de lavage, remontage.

16. Les 3 Bullois sont interrogés & Mr Leon Pittet qui depuis le 12 étoit au dessus de nous est transféré à la Gde Garde, on met à sa place 17 détenus, Bullois & Broyards, plusieurs en uniforme. Je reçois des nouvelles de Sophie, & encre ,plumes, papiers divers de Madme Vicarino.

Je reçois de Sophie 4 Essuye mains, fil, aiglles, ciseaux.

17. Dimanche *St. Antoine!* Mr. Cottier a une entrevue avec son frere en presence du Prefet qui lui dit qu'il pensoit qu'il y auroit qq. chose de decidé Sur notre sort dans la semaine.

On nous envoie un jeu d'échecs, & damier, & 6 B^s vin de la part de Mr. Rupprecht horloger.

Ouverture du plafond. Communication avec le dessus

18. Lundy, Nous avons la grande satisfaction de voir rentrer en ville le Batn. Albiez, venant de Morat ce qui nous fait croire que notre detention ne sera plus bien longue, cependant Sophie croit le contraire, *d'apres avis*, 2 Comps sont encore à Morat.

Nous apprenons que Mr Frölicher Ex Procurr Général & Chollet Grognard de Charmey sont dans les cachots sous nous. Sophie est venue pr me voir à la Prefecture On nous a apporté 3 Bles Viu de Cadeau

Depuis ce matin, on ne permet plus au Portier des Merciers d'entrer dans notre chambre, avec nôtre manger. qq^s soupçons où imprudences en sont cause.

plusieurs dimensions, les unes pour les jambes, les autres pour les bras. Les os se brisaient avec la Roue que le bourreau prenait à deux mains et laissait retomber avec force. La Roue que l'on employait à casser les membres et sur laquelle on exposait les cadavres à la pâture des oiseaux de proie. La Menotte. Buche triangulaire sur laquelle on mettait à genoux les prévenus. La Question. La Planche à étrangler. Le condamné était couché sur la planche, la tête sur le cylindre en fer; une corde fixée au point[#] a lui enveloppait le cou et venait s'accrocher en b; la manivelle était tournée plus ou moins vivement, selon les cas!!!

19. Mardy, Il neige, Je fais acheter du camphre, de l'eau de vie, & de la Pommade camphrée (13 bz), pour essay contre les Puces & autre vermine. Le soir j'ai des coliques, & commence a prendre 1 grumeau de Camphre 3 fois par jour.

Ennuy insupportable causé par le sifflement du Gros accompagné des chansons de Berger.

20. Mercredi J. Weger est derechef interrogé sur les barricades, et à deux reprises on lui demande si je ne m'en suis pas mêlé, évidemment d'après les rapports de Voisins. Puis le Syndic Wuillemin est interrogé sur du vin acheté pour donner à boire en attendant que la Colonne insurrectionnelle de Morat passat. J'écris à Sophie pour demander du linge. Nicolas ici, Benninger Voitr & G¹ Liechty donnent chacun 1 VF pour les Prisonniers Moratois (le 22).

21 Jeudy. La nuit passée, un autre désagrement est venu se joindre aux ronflements. 2 ou 3 prisonniers commencent entre 1 & 2 hs la conversation à haute voix. Une voix leur dit enfin, Mess, Mess. je vous en prie ayez la bonté de respecter le repos de vos Camarades, ils se taisent, mais j'ai fort peu dormi. A midi, n^e voyons entrer en ville les 2 Compagnies qui étoient restées à Morat sous le Commandement du Major de Castella. Elles amènent Weber tonnelier Je me coupe au pouce faisant un bouton pour baquet.

22. Vendredi. Mr Aug^{te} Borel de Neuchâtel demande en vain de pouvoir parler à Mr Weiss, il lui écrit et lui donne pour moi un message de ma sœur, je lui fais répondre des amitiés & que je me porte bien. Mr J. Duruz, aubergiste à Murist est amené dans notre chambre en place de Berger, qu'on conduit dans la chambre au dessus de nous.

R. Le Factionnaire nous défend de parler haut, nous nous en plaignons au Préfet, c'étoit à 4 hs par contre à 7 hs le factionnaire chante, danse et fait partir 2 capsules. Mess. Weger & Fasnacht sont appelés à la Préfecture pour y parler papier timbré et recette avec Mr Presset, mais sans leur permettre autre conversation. On nous dit cependant que l'instruction préliminaire suffira & que d'après le rapport, le Cons¹ d'Etat décrera des Catégories de Coupables.

23. Sam. Berger est renvoyé de Prison et du Canton. Il paroît qu'on traitera l'affaire de Morat la première celle d'Est-

vayer ayant encore 80 Interr^s préliminaires à faire avant le rapport

24. Dim. Duruz mandé à la Préfecture pr parler au Prefet d'Estavayer. J'ai passé une mauvaise nuit, par suite des ronflements qui m'irritent les nerfs. Nous apprenons que Mr Müsslin sera Juge Instructeur, le Tribunal Allemand en 1^{re} Instance, & le Trib. d'appel en 2^d.

25. Lundy. Reçu une bonne lettre de Sophie, altercation pendant la nuit avec Roggen pr ronflements. Appuy génér^l.

26. Mardy. Duruz appelé a la Préfecture, ns dit au retour avoir appris que la redaction de l'Instructn préliminaire etoit close et seroit remise de suite au Cons^l d'Etat pr statuer sur les Cathégories des Inculpés. Fasnacht interrogé sur affaires d'administratn de Morat. Répondu à Sophie, par Prefet & commencé un croquis de la Prison pr elle.

27. Mercy. Vischy envoie 6 bt vin à Weiss Fasnacht Roggen Galley & Weger. Nous apprenons que Weibel architecte est a Jaquemard avec Moret Notre, il nous fait saluer. La nuit a été affreuse pour moi d'insomnie & de tourments d'insectes, outre l'insupportable odeur des *Baquets* qui ne sont vidés qu'une fois par jour, puis ronflements.

28. Jeudy. Fasnacht a une entrevue a la Préfecture avec Roggen Syndic de Morat. Nuit meilleure, les ronfleurs ns ayant moins incommodés.

(A suivre).